

Décisions du Conseil municipal du 6 février

◆ Installation d'un nouveau conseiller municipal / Désignation d'un nouveau délégué SIAVA / Désignation d'un adjoint aux travaux

Suite au décès d'Henri Bisio, un siège de conseiller municipal devient vacant.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste

Nous accueillons donc Stéphane Bourdin, nouveau conseiller municipal, qui a pris ses fonctions officiellement lors du dernier conseil municipal.

Jacques Locussol, devient adjoint aux travaux. Jean-Pierre Denizot est désigné délégué au SIAVA pour siéger avec Vincent Plassard.

◆ Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement à Mond'Arverne

Reversement de 100% de la part communale de TA perçue sur la ZAE de La Novialle (ancienne zone) à Mond'Arverne communauté

◆ Centre de Gestion 63 adhésion à la mission de médiation

◆ Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023 – 2028

Suite à la présentation du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023 – 2028, le conseil municipal émet un avis favorable.

Sont concernées localement : Les Martres de Veyre pour des terrains familiaux locatifs et Vic le Comte pour une aire de grand passage de 1 ha.

La Roche Blanche n'est pas concernée.

◆ Création d'un poste d'adjoint administratif

Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter de ce jour pour exercer les missions d'accueil/état civil/urbanisme.

◆ Modification de la délibération fixant le régime indemnitaire pour inclure les contractuels

◆ TE 63 Avenant à la convention pour adaptation à la vidéoprotection

◆ Modification des statuts de Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme

◆ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

Le référentiel M57 étend notamment à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies.

◆ Assainissement : régularisation PFAC

Régularisation pour le règlement de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif selon le tarif délibération N°52/2019 pour le projet de la société JMO à La Novialle.

◆ Travaux de sécurisation de la mairie

Fin décembre, suite à une fragilité des voûtes des caves de la Mairie, il a été décidé de sécuriser et d'interdire le passage par l'escalier devant la mairie menant à la Médiathèque. Un diagnostic a été demandé au bureau d'étude BETMI qui préconise la réalisation de travaux qui présente un caractère d'urgence vu les risques d'effondrement.

Validation du Plan de financement proposé avec dépôt des demandes de subventions :

Dépenses (H.T.)

Travaux selon première estimatif :	160 000 €
Maîtrise d'œuvre :	14 000 €
Divers et imprévus :	24 000 €
Total :	198 000 €

Recettes

Etat (30 % DETR) :	59 400 €
Département (20 % FIC) :	39 600 €
Fonds propres : 50 %	99 000 €
Total :	198 000 €

Après la consultation des entreprises, les travaux devraient débuter rapidement.